

CONDITIONS PARTICULIERES DE LOCATION

LOCATION MATERIEL DE BIVOUAC 2022



à jour au 1^{er} avril 2022

ART.1 | STATUT DE L'ENTREPRISE

L'Agence Roule ma Poule (désignée RMP ci-après), est une société à responsabilité limitée unipersonnelle en activité depuis le 15 mars 2016.

Siège social : 20 chemin du Clos Paillard – 25000 BESANCON.

Immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours auprès d'ATOOUT FRANCE sous le numéro IM025200001.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris.

Garantie Financière souscrite auprès d'ATRADIUS, 159 rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex.

ART.2 | OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions particulières de location s'appliquent sans restriction ni réserve à toute réservation effectuée sur le site internet <https://www.agence-roulemapoule.fr>, par mail ou par téléphone.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités de la location, de livraison et de retour du matériel et des accessoires dits « de bivouac » ainsi que les droits et obligations des parties signataires dans ce cadre. Les objets loués aux termes des présentes sont désignés « Biens Loués ».

Le contrat de location est établi entre l'Agence Roule ma Poule, ci-après dénommée « RMP » et le client signataire du contrat ci-après dénommé « L'Utilisateur ».

ART.3 | LOCATION MATERIEL DE BIVOUAC - CARACTERISTIQUES

Les Biens Loués sont livrés prêts à être utilisés. L'Utilisateur s'engage à respecter l'usage auquel ceux-ci sont destinés.

Tentes : les tentes sont louées avec toile externe, chambre interne, armature, sardines et bâche de sol. L'usage de la bâche de sol par l'Utilisateur est obligatoire.

Sacs de couchage : chaque sac de couchage est livré avec un sac de compression et un drap de sac. Par mesure d'hygiène, l'utilisation du drap de sac par l'Utilisateur est obligatoire.

Réchauds et popottes : les réchauds sont loués sans consommables. Les popottes sont louées avec casserole, assiette et verre, sans couverts.

ART.4 | DISPONIBILITE DU MATERIEL – DUREE DE LOCATION

Les Biens Loués sont proposés à la location dans la limite des disponibilités aux dates sélectionnées.

La durée de location s'entend par nuit d'utilisation du matériel. Le barème tarifaire de RMP ne prévoit pas location pour une nuit seule (minimum facturé : deux nuits).

Par exemple :

- matériel utilisé de la nuit du vendredi à celle du dimanche inclus = 3 nuits de location
- matériel utilisé de la nuit du vendredi à celle du samedi inclus = 2 nuits de location
- matériel utilisé uniquement la nuit du vendredi = minimum facturé de 2 nuits de location

Toute réservation sera réputée « confirmée » à la réception des éléments cités ci-après : contrat de réservation signé par L'Utilisateur, paiement de la prestation (voir article 7). Attention, l'absence de dépôt de caution (au plus tard à la date d'expédition des Biens Loués en cas de livraison, ou au moment du retrait par L'Utilisateur le premier jour de location dans le cas d'une remise en mains propres) entraînera de fait l'annulation de la réservation par RMP, sans formalité supplémentaire.

ART.5 | CONDITIONS D'UTILISATION DES BIENS LOUES

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation suivantes pour l'ensemble des Biens Loués figurant au contrat de réservation :

- L'Utilisateur certifie être apte à se servir des Biens Loués, dans le respect de l'usage auquel ces biens sont destinés. Il appartient à L'utilisateur de vérifier l'adéquation des Biens Loués à ses besoins spécifiques préalablement à la location. L'Utilisateur est en outre informé et accepte que les Biens loués ne sont pas livrés à l'état neuf, mais que ceux-ci ont été remis en état préalablement à leur location.
- L'Utilisateur se conforme à la réglementation locale en vigueur encadrant la pratique de ses activités (notamment celle du bivouac) et s'engage à respecter la charte d'engagement annexée au présent document.
- L'Utilisateur s'engage à utiliser par lui-même les Biens Loués, tout prêt ou sous-location est expressément interdite par les présentes conditions.
- Tout mineur usager des biens loués doit être accompagné par un Utilisateur majeur, est-ce pour toute la durée de la location.
- L'Utilisateur s'engage à avertir RMP en cas de panne, casse ou dysfonctionnement constaté sur les Biens Loués avant toute intervention et/ou réparation par lui-même ou par un tiers, professionnel ou non.

- L'utilisateur demeure responsable des Biens Loués, de leur utilisation et de leur sécurité, y compris à l'égard des tiers pour toute la durée de la location.
- L'utilisateur s'engage à restituer les Biens Loués dans le délai fixé sur le site internet au moment de la commande, dans l'état dans lequel ceux-ci ont été mis à leur disposition, sous peine d'activation de pénalités de retard (article 9.4) ou d'application de frais de réparation / remplacement (article 10)

ART.6 | PANNE(S) & ASSISTANCE

La location des Biens Loués n'implique aucune assistance sur le lieu de pratique / d'utilisation en cas de défaillance du matériel ou défaillance physique de L'Utilisateur.

ART.7 | MODALITES FINANCIERES - PAIEMENT

7.1 | PRIX

Les prix affichés sur le site internet et contrat de réservation s'entendent en euros TTC, hors frais de livraison et de restitution des Biens Loués par l'Utilisateur.

7.2 | PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer selon les modes suivants : par chèque, virement, carte bancaire (règlement en ligne par un lien de paiement sécurisé), espèces ou chèques vacances.

Pour le service « location de matériel de bivouac », la totalité de la prestation est réglée par L'Utilisateur au moment de la réservation / conclusion du contrat.

RMP se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison en cas de non-paiement de toute somme qui serait due par l'Utilisateur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du site internet.

7.3 | CAUTION

Il sera exigé de la part de L'Utilisateur une caution d'un montant égal au prix affiché sur la fiche de location et dont les principaux articles sont rappelés en annexe des présentes conditions.

Le dépôt de la caution par l'Utilisateur (qui devra intervenir au plus tard à la date d'expédition des Biens Loués en cas de livraison, ou au moment du retrait par L'Utilisateur le premier jour de location dans le cas d'une remise en mains propres) pourra être réalisé, au choix de L'Utilisateur :

- Par chèque bancaire : chèque non encaissé
- Par prise d'empreinte bancaire : empreinte bancaire non débitée sur votre compte

Le Loueur se réserve le droit d'exiger de la part de L'Utilisateur la présentation d'une pièce d'identité avant l'acceptation du chèque de caution.

La caution sera levée et/ou restituée à l'Utilisateur au moment de la restitution des Biens Loués, excepté en cas de dommages ou vol (article 11). L'utilisateur autorise RMP à prélever sur la caution les sommes dues au titre :

- Des réparations, des dégradations fixées ci-après (article 11) pour le montant figurant dans l'annexe "caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes".
- En cas de vol, de perte ou de non-restitution des Biens Loués pour le montant figurant sur la fiche de location et dont les principaux articles sont rappelés ci-dessus à titre indicatif
- En cas de restitution tardive des Biens Loués pour le montant du tarif d'une journée de location par demi-journée ou journée de retard.

Le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, Le Loueur conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre L'utilisateur à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice. En cas de dommage dépassant les frais de caution, une facture complémentaire à la charge de L'Utilisateur sera émise par RMP.

ART.8 | RETRACTATION DU CLIENT ET CONDITIONS D'ANNULATION

8.1 | DROIT DE RETRACTATION

Les Utilisateurs disposent d'un droit de rétractation, pendant un délai de 14 (quatorze) jours à compter de leur commande. Ils peuvent exercer ce droit en adressant leur décision au Loueur aux coordonnées mentionnées à l'article 1, avant l'expiration du délai susvisé.

8.2 | ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

En cas d'annulation de séjour par l'Utilisateur, et quel qu'en soit le motif, les frais d'annulation suivants s'appliquent :

Jusqu'à 30 jours du départ : pas de frais d'annulation, remboursement intégral de la prestation

De 29 à 14 jours avant le départ : 30 % du prix total de la prestation

De 13 à 7 jours avant le départ : 60 % du prix total de la prestation

Moins de 7 (sept) jours avant le départ ou non-présentation au départ : 100 % du prix total de la prestation réservée.

Toute annulation par l'Utilisateur doit être communiquée par écrit à RMP dans les meilleurs délais. La date du courrier établissant l'application des frais décrits ci-dessus.

ART.9 | PRISE D'EFFET, LIVRAISON & RESTITUTION DU MATERIEL

9.1 | TERRITOIRE DE LIVRAISON

L'Utilisateur est informé que les livraisons sont proposées uniquement en France Métropolitaine.

9.2 | MODALITES DE RETRAIT / LIVRAISON DES BIENS LOUES

La location prend effet au moment où L'Utilisateur prend possession des Biens Loués, que ceux-ci lui soient livrés ou remis en main propre dans les locaux de RMP ou dans un point de collecte partenaire. Le présent contrat entre en vigueur à ce moment, et jusqu'à la restitution des Biens Loués, réceptionnés par RMP.

- En cas de retrait dans les locaux de RMP, ou dans un point de collecte partenaire : L'Utilisateur dispose d'un délai de 15 minutes à partir du début de sa location pour signaler à RMP un éventuel dysfonctionnement. Le matériel peut être retiré le jour de la première nuit de location (retrait gratuit).
- En cas de livraison au domicile de l'Utilisateur ou à toute autre adresse d'expédition / point de livraison communiquée préalablement par ses soins : L'Utilisateur dispose d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de la réception du matériel pour signaler à RMP, par mail ou tout autre moyen de communication probant, un éventuel dysfonctionnement du matériel loué.

L'expédition du colis sera assurée par RMP 6 (six) jours ouvrables avant la date du début de la location mentionnée au contrat de réservation. Le choix du transporteur pour le transport et la livraison des Biens Loués relève de la seule responsabilité de RMP.

L'Utilisateur est présumé avoir reçu les Biens Loués en bon état de fonctionnement à défaut d'avoir fait connaître au Loueur toute observation selon les modalités ci-dessus prévues. En cas de non-conformité ou endommagement des biens loués, L'Utilisateur doit en informer RMP aux coordonnées mentionnées à l'article 1 des présentes conditions, en précisant la nature du défaut, de la non-conformité ou du dommage constaté et en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s). Les retours des Biens Loués ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

RMP procédera aux vérifications nécessaires et proposera au remplacement des Biens Loués dans la mesure du possible. Si le remplacement des Biens Loués est impossible, RMP remboursera à L'utilisateur l'intégralité du prix payé pour la location des Biens Loués ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 (quatorze) jours suivant la date à laquelle RMP l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Biens Loués.

9.3 | MODALITES DE RESTITUTION DES BIENS LOUES

La restitution des Biens Loués se fera à l'échéance contractuelle. L'utilisateur s'engage à restituer les Biens Loués dans l'état dans lesquels il les a loués :

- En cas de restitution dans les locaux de RMP : aux horaires d'ouverture de l'agence, au plus tard à 16 (seize) heures le lendemain de la dernière nuit figurant au contrat de réservation (restitution gratuite).
- En cas de restitution dans un point de collecte partenaire (préalablement défini) : aux horaires d'ouverture du point de collecte, au plus tard à 16 (seize) heures le lendemain de la dernière nuit figurant au contrat de réservation (restitution gratuite).
- En cas de restitution par colis / expédition : la restitution interviendra au moyen de l'emballage de livraison que L'Utilisateur aura conservé (ou à sa charge si le matériel a été retiré en mains propres), parfaitement scotché, accompagné de la fiche de retour dûment complétée. L'expédition du colis de retour devra se faire impérativement au plus tard dans les 2 jours ouvrables intervenant après la fin de la location (date de la dernière nuit figurant au contrat) afin de permettre une réception des Biens Loués par le Loueur dans les 5 jours ouvrables suivant la fin de la location.

L'expédition du colis de retour par l'Utilisateur devra être réalisée dans le respect des délais indiqués ci-dessus et selon les moyens suivants (au choix de L'Utilisateur) :

- soit grâce à un port prépayé, auquel cas L'Utilisateur devra déposer le colis au bureau du transporteur (choisi par RMP pour assurer la restitution des Biens Loués) le plus proche du lieu où il se trouve en France ;
- soit par tout moyen à la convenance et sous la responsabilité de L'Utilisateur

9.4 | RESTITUTION TARDIVE - APPLICATION DE PENALITES DE RETARD

En cas de non-restitution des Biens Loués dans les délais et conditions prévues à l'article 9.3, l'Utilisateur se verra appliquer par RMP la facturation de pénalités financières par jour de retard supplémentaire. Le montant de ces pénalités sera proportionnel au retard constaté de la date limite de retour fixée initialement au contrat, et selon la grille tarifaire en vigueur.

ART.10 | DOMMAGE(S) AUX BIENS LOUES, CASSE, PERTE ou VOL

Le contrat de réservation ne confère à L'Utilisateur aucune couverture d'assurance pour les dommages, la casse, la perte ou le vol subis par les Biens Loués et engage personnellement sa responsabilité à raison des dits dommages, casse, perte ou vol.

Les dommages ou la casse subis par les Biens Loués de même que le vol ou la perte des Biens Loués seront facturés à L'Utilisateur selon le tarif en vigueur fixé ci-après dans l'annexe "caution &

indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes".

En cas de vol des Biens loués par L'Utilisateur, de détournement ou dommage quelconque au matériel résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, RMP est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

ART.11 | RESPONSABILITES

11.1 | RISQUES ENCOURUS

Il est entendu que l'Utilisateur est conscient que l'utilisation des biens loués présente des risques de tout ordre, inhérents à la pratique des activités physiques et sportives en milieu naturel (dont bivouac), aux conditions locales et/ou météorologiques. Il les assume en toute connaissance de cause. L'Utilisateur dégage RMP de toute responsabilité découlant de l'utilisation des Biens Loués notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toutes natures. De même, Le Loueur ne saurait être responsable de l'imprudence ou de faute(s) individuelle(s) de l'Utilisateur, ni des faits ou dégâts commis par l'Utilisateur à l'encontre de tiers ou de l'environnement. L'Utilisateur déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des Biens loués tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés.

11.2 | RESPONSABILITE DU LOUEUR (RMP)

RMP s'engage à respecter les procédures de nettoyage et d'entretien des Biens Loués à chaque retour de location afin d'assurer à l'ensemble de ses clients la mise à disposition d'équipements réputés complets et prêts à l'utilisation. En revanche RMP ne fournit à l'Utilisateur aucune garantie quant à l'adaptation des Biens Loués à ses besoins, attentes ou contraintes.

ART.12 | EVICTION DU LOUEUR (RMP)

Les Biens Loués ne peuvent être ni cédés, ni remis en garantie. L'Utilisateur s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard des Biens Loués aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de RMP.

ART.13 | FORCE MAJEURE

RMP ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli à ses obligations, pour tout retard ou inexécution du service lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.

En complément et au sens du présent contrat, l'empêchement du Prestataire pour cause d'intempéries, grèves, travaux de voirie, et tous évènements échappant raisonnablement au contrôle de RMP, seront notamment considérés comme cas de force majeure. En cas de force

majeure, RMP s'engage, dans la mesure du possible, à trouver la solution adaptée permettant d'assurer la prestation figurant au contrat, dans l'intérêt du client.

ART.14 | LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Besançon.

LOCATION MATERIEL DE BIVOUAC 2022

Annexe : caution & indemnités applicables aux biens et/ou pièces endommagées ou manquantes (valeurs en €TTC)

Frais applicables en cas de :

Matériel	Montant caution	Dommmages	Perte ou vol
TENTES & HAMAC			
Taurus - 2p.	100 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	330 €
toile déchirure / tâches	X	40 €	x
arceau cassé	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
bâche	X	10 €	45 €
Arco XT - 3p.	110 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	360 €
toile déchirure / tâches	X	40 €	x
arceau cassé	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
bâche	X	10 €	55 €
Hogan SUL - 1p.	170 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	560 €
toile déchirure / tâches	X	50 €	x
arceau cassé	X	40 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
bâche	X	10 €	50 €
Hogan SUL - 2p.	200 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	665 €
toile déchirure / tâches	X	50 €	x
arceau cassé	X	40 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
bâche	X	10 €	55 €
Hogan SUL - 3p.	270 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	880 €
toile déchirure / tâches	X	40 €	x
arceau cassé	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
bâche	X	10 €	65 €
Campo casa - 5p.	190 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	630 €
toile déchirure / tâches	X	40 €	x
arceau cassé	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x

sardine	X	sardine cassée ou manquante : 4 €	
Bâche	X	10 €	70 €
Hamac flâneur	25 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	77 €
toile tâches	X	30 €	x
toile déchirure	X	77 €	x
corde cassée	X	20 €	x
mousqueton	X	5 €	5 €
Hamac rêveur	40 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	122 €
toile et moustiquaire tâches	X	40 €	x
toile et moustiquaire déchirure	X	122 €	x
corde cassée	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
mousqueton	X	5 €	5 €
Tarp Hamac	25 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	82 €
toile déchirure / tâches	X	40 €	x
corde cassée	X	40 €	x

COUCHAGE

Sac de couchage ROSTEIN	120 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	394 €
déchirure	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
lavage	X	50 €	x
sac compression	X	x	20 €
Sac de couchage SANTIS	67 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	222 €
déchirure	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	100 €	x
lavage	X	20 €	x
sac compression	X	x	20 €
Sac de couchage KOBEL	30 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	102 €
déchirure	X	30 €	x
zip ouverture endommagé	X	70 €	x
lavage	X	20 €	x
Drap de sac	15 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	51 €
déchirure	X	30 €	x
tâche	X	20 €	x
lavage	X	10 €	x
Matelas AUDE PERF.	52 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	173 €
fuite	X	50 €	x
tâche	X	20 €	x
Matelas AIT LITE	55 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	85 €
fuite	X	30 €	x
tâche	X	10 €	x

Oreiller gonflable	17 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	56 €
fuite	X	15 €	X
tâche	X	5 €	X

RESTAURATION & ACCESSOIRES

Popotte SEA TO SUMMIT 1P	22 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	72 €
Popotte SEA TO SUMMIT 2P	31 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	102 €
Popotte SEA TO SUMMIT 3P	52 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	173 €
verre manquant	X	X	15 €
bol manquant	X	X	20 €
casserole 1,4L manquant	X	X	50 €
casserole 2,8L manquant	X	X	60 €
Réchaud JETBOIL	23 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	77 €
gicleur	X	X	10 €
protection brûleur	X	X	10 €
brûleur	X	X	40 €
Douche solaire	17 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	56 €
sac de rangement	X	X	10 €
poche à eau	X	X	20 €
tuyau	X	X	15 €

SACS

Sac à dos ZERUM	60 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	203 €
déchirure	X	30 €	X
zip endommagé	X	60 €	X
sangle	X	X	5 €
Sac à dos ASTRUM	58 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	193 €
déchirure	X	30 €	X
zip endommagé	X	60 €	X
sangle	X	X	5 €
Porte-bébé	91 €	<i>selon barème ci-dessous</i>	305 €
déchirure	X	30 €	X
zip endommagé	X	60 €	X
pare-soleil	X	X	25 €
appui-tête	X	X	25 €
sangle	X	X	5 €